

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1400

9 juillet 2007

SOMMAIRE

Abacus Holding S.A.	67160	Komplet Benelux GmbH et Co	67177
Aero Ré	67196	Loparco S.A.	67159
Alonely S.A.	67157	Luxconsult	67173
Altair Assurances S.A.	67197	Maira Investment S.A.	67157
Association des Professions de la Finance, Luxembourg ASBL	67179	Mazout Berens S.A.	67178
audit.lu	67168	M.C. Light AG	67175
Aviabel Re	67192	Mediterranean Nautilus S.A.	67195
BMC Capital Luxembourg S.à r.l.	67184	MLArg Real Estate 4	67197
Bureau Center S.à r.l.	67194	Monte Sicav	67158
Button Quilters a.s.b.l.	67182	Natixis Real Estate Feeder S.à r.l.	67169
Canaan Canada SCI	67179	Netto-Recycling S.A.	67157
Castel S.A.	67182	Novo S.A.	67196
Chap's Conseils S.A.	67168	Ofima S.A.	67160
CHH Financière S.A.	67160	Ofima S.A.	67169
CS Italian Opportunities No.1 S.à r.l.	67154	Orolux	67169
DB Platinum IV	67159	Pa.Fi. France	67175
Delgen S.A.	67168	Pamina S.A.	67158
Dia's Treasure Chest S.à r.l.	67157	Petit Bateau Luxembourg S.à r.l.	67199
DMG Reinsurance S.A.	67195	Pool Top S.A.	67172
EBIZU Sàrl	67178	PPE Holding S.A.	67168
«E.F.M.STEEL S.à r.l.»	67179	Quattro D	67173
Euroretail GmbH	67175	Rastel S.A.	67196
Fianchetto S.A.	67154	RéA FIN	67197
Fianchetto S.A.	67200	RE French Investments S.à r.l.	67160
Fiduciaire Arbo S.A.	67177	Reka S.A.	67200
Financière Terraglio SA	67192	Rive Gauche Finance S.A.	67158
Financière Treviso S.A.	67192	Société Hollando-Suisse de Participation	67159
Fortis Intertrust Financial Engineering S.A.	67154	Société SAINT MAURICE S.à r.l.	67177
G.A.N. Holding S.A.	67196	Sofin Credit S.A.	67158
Global Trade Sàrl	67182	Symprofile Business S.A.	67173
Harman SA	67200	Synplants Marketing SA	67175
Hotels' Interior S.A.	67177	Telecom Italia Finance	67178
Isylux S. à r.l.	67182	VALORE by AVERE ASSET MANAGE- MENT SCA	67159
Komplet Benelux GmbH	67173		

Fortis Intertrust Financial Engineering S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 19.979.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 27 avril 2007

- Monsieur Jean Fell, expert-comptable, né à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg) le 9 avril 1956, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé directeur chargé de la gestion journalière de la société avec le pouvoir d'engager la société ensemble avec Monsieur André Wilwert.

Luxembourg, le 7 mai 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour FORTIS INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007064390/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2007, réf. LSO-CE02278. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070067427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2007.

CS Italian Opportunities No.1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 117.980.

—
Extrait des résolutions de l'associée unique du 30 avril 2007

1. UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l. a démissionné de son mandat de gérant.

2. Monsieur Carl Speecke, employé privé, né le 5 mars 1964 à Kortrijk (Belgique), demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 2 mai 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour CS ITALIAN OPPORTUNITIES NO.1 S.à r.l.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007064391/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2007, réf. LSO-CE01707. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070067432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2007.

Fianchetto S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 112.321.

—
L'an deux mille sept, le dix-neuf avril.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FIANCHETTO S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 112.321, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 24 novembre 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du 9 mars 2006, numéro 502.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Lionel Coupé, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Nicolas Vernier, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur, Madame Pascale Mariotti, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux

représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Resteront, le cas échéant, annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant d'actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées et variéturées par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A.) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Modification de l'article 1^{er} des statuts;
- 2.- Modification de l'article 5 des statuts;
- 3.- Modification de l'article 6 des statuts;
- 4.- Modification de l'article 7 des statuts;
- 5.- Modification de l'article 9 des statuts;
- 6.- Divers.

B.) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C.) L'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 1^{er} des statuts comme suit:

« **Art. 1^{er}** . Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de FIANCHETTO S.A. (la «Société»).

La Société peut avoir un associé unique ou plusieurs actionnaires. Tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la Société.

La Société ne pourra pas être dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'associé unique.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts comme suit:

« **Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas, est autorisé à augmenter le capital social pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à deux millions cinq cent mille euros (EUR 2.500.000,-), par la création et l'émission de vingt-quatre mille six cent quatre-vingt-dix (24.690) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

En conséquence, le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas est autorisé à:

- augmenter le capital social en une ou plusieurs fois, par tranches successives ou encore par émission continue d'actions pour la conversion d'obligations convertibles en actions représentant le capital social;
- supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants pour la conversion, dans les limites du capital autorisé, des obligations convertibles.

En aucun cas des actions fractionnées ne peuvent être émises lors de la conversion. Chaque fraction d'action à laquelle le détenteur de l'obligation convertible aurait droit, devra être arrondie vers le bas à l'action immédiatement inférieure.

De plus, le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas est autorisé à offrir des obligations convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toute autre condition y ayant trait.

Ces autorisations sont valables pour une période de cinq ans à partir de la publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations des présents statuts.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée dans le cadre du capital autorisé, et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article sera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas ou par toute autre personne qu'il aura mandatée à ses fins.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la Société pourront être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts sauf que le droit préférentiel de sou-

scription des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles doit être respecté en toutes circonstances, même en cas d'apport en nature.

La Société pourra, aux termes et conditions prévus par la loi, racheter ses propres actions.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 6 des statuts comme suit:

« **Art. 6.** Si la Société est constituée par un actionnaire unique ou si, à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est établi que la Société a un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur, appelé «administrateur unique», jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'assemblée générale doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'administrateur unique en place. L'administrateur unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Toute référence dans les statuts au conseil d'administration sera une référence à l'administrateur unique (lorsque la Société a un associé unique) tant que la Société a un associé unique.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'assemblée générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale de la Société. En l'absence d'administrateur disponible, l'assemblée générale devra être rapidement réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Dans les limites de la loi, chaque administrateur, présent ou passé, sera indemnisé sur les biens de la société en cas de perte ou de responsabilité l'affectant du fait de l'exercice régulier, présent ou passé, de la fonction d'administrateur.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 7 (alinéa 1^{er}) des statuts comme suit:

«Le conseil d'administration choisit un président parmi ses membres.»

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 9 des statuts comme suit:

« **Art. 9.** La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par la signature individuelle du président, ou, le cas échéant par la signature de l'administrateur unique, à moins que des décisions spéciales concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs n'aient été prises par le conseil d'administration conformément à l'article 10 des présents statuts.»

L'ordre du jour étant épuisé, le président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille euros (1.200,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Coupé, N. Vernier, P. Mariotti, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2007. Relation: LAC/2007/5725. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 23 mai 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007064749/202/125.

(070068354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2007.

Maira Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1430 Luxembourg, 22, boulevard Pierre Dupong.
R.C.S. Luxembourg B 113.508.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 30 mai 2007.

Pour copie conforme

Pour la société

J. Seckler, Notaire

I. Colamonico

Référence de publication: 2007064769/231/14.

(070068301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2007.

Dia's Treasure Chest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6452 Echternach, 18, rue Kahlenbeerch.
R.C.S. Luxembourg B 110.888.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 23 mai 2007.

Pour copie conforme

Pour la société

Pour Maître J. Seckler, notaire

M. Goeres

Référence de publication: 2007064771/231/14.

(070068306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2007.

Alonely S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 32, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 117.147.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2007.

E. Schlessler

Notaire

Référence de publication: 2007064775/227/12.

(070068308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2007.

Netto-Recycling S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5366 Munsbach, Zone Industrielle.
R.C.S. Luxembourg B 52.161.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 30 mai 2007.

Pour copie conforme

Pour la société

Pour Maître J. Seckler, notaire

I. Colamonico

Référence de publication: 2007064791/231/14.

(070068368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2007.

Pamina S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 81.500.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007064871/565/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2007, réf. LSO-CE06863. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070068418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2007.

Monte Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 70.346.

Le bilan au 31 décembre a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2007.

Pour MONTE SICAV

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007064872/1126/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2007, réf. LSO-CE02984. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070068422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2007.

Sofin Credit S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.
R.C.S. Luxembourg B 57.008.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007064876/766/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2007, réf. LSO-CE02686. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070068430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2007.

Rive Gauche Finance S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 51.953.

Le bilan et l'annexe au 30 novembre 2005, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007064894/565/13.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2007, réf. LSO-CE06873. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070068405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2007.

DB Platinum IV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 85.828.

Le bilan au 31 janvier 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2007.

Pour DB PLATINUM IV

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007064875/1126/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2007, réf. LSO-CE02149. - Reçu 156 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070068426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2007.

Société Hollando-Suisse de Participation, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 3.557.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007064878/565/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2007, réf. LSO-CE06880. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070068397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2007.

Loparco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 128.075.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

P. Decker

Notaire

Référence de publication: 2007064757/206/12.

(070068204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2007.

VALORE by AVERE ASSET MANAGEMENT SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 115.358.

Les statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 30 avril 2007, acte n ° 255 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2007064767/208/13.

(070068287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2007.

Abacus Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 18.096.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2007.

Pour **ABACUS HOLDING S.A.**

P. Van Halteren

Administrateur

Référence de publication: 2007064896/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2007, réf. LSO-CE06269. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070068103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2007.

CHH Financière S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 46.057.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2007.

Pour **CHH FINANCIERE S.A.**

G. Birchen

Administrateur

Référence de publication: 2007064898/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2007, réf. LSO-CE06272. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070068107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2007.

Ofima S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 6, rue Dicks.
R.C.S. Luxembourg B 36.856.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 23 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007064902/802/12.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2007, réf. LSO-CE06842. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070068381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2007.

RE French Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 128.064.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty-fifth day of April.

Before the undersigned Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

RE INVESTMENTS S.à r.l., a company having its registered office at L-1746 Luxembourg 2, rue Joseph Hackin, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 115.577, here represented by Mrs Anna-

Kreeta Rantamaa, private employee, residing professionally at 46A, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as hereabove stated, has requested the officiating notary to document the following articles of incorporation of a «Société à responsabilité limitée», private limited liability company (the «Articles»), it deems to incorporate as partner or with any person or entity which may become partner of this company in the future.

Art. 1. Name. There is hereby formed a «Société à responsabilité limitée», private limited liability company under the name RE FRENCH INVESTMENTS S.à r.l. (the «Company») governed by the present Articles of incorporation and by current Luxembourg laws, and in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies (the «Law»), and the law of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on «Sociétés à responsabilité limitée».

Art. 2. Object. The purpose of the Company shall be the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and securities of whatever nature, including bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and other intellectual property rights.

The Company may borrow in any way form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt or other equity securities. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other companies which form part of the same group of companies as the Company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further mortgage, pledge, hypothecate, transfer or otherwise encumber all or some of its assets. The Company may generally employ any techniques and utilise any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations risk, interest rate fluctuation risk and other risks.

The Company may furthermore carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions, which are or may be conducive to the above.

Art. 3. Registered office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office of the Company may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of managers.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of partner(s) deliberating in the manner provided by the Law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers of the Company.

Art. 4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any partner.

Art. 5. Capital. The capital of the Company is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares with a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of partner(s) adopted in the same manner required for amendment of the Articles.

Art. 6. Shares. Each share of the Company confers an identical voting right and each partner has voting rights commensurate to his shareholding.

The shares are freely transferable among the partners.

Shares may not be transferred to non-partners unless partners representing at least three-quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the Law.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

The Company shall have power to redeem its own shares. Such redemption shall be carried out by a unanimous resolution of an extraordinary general meeting of the partner(s), representing the entirety of the subscribed capital of the Company.

Art. 7. Management. The Company is managed by one or several managers. In case of plurality of managers, the managers constitute a board of managers composed of two classes of managers (A and B).

The manager(s) need not be partners of the Company.

The managers shall be appointed by a resolution of the general meeting of partners taken by simple majority of the votes cast, or, in case of sole partner, by decision of the sole partner which determines their powers, their remuneration and the duration of their mandate. The general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of partners or to the sole partner (as the case may be) fall within the competence of the board of managers.

Art. 8. Representation. The signature of the sole manager shall bind the Company. In the case of plurality of managers, the Company shall be bound at any time by the joint signature of a class A manager together with a class B manager or by the joint signature of two managers B for any engagement under an amount previously determined by the board of managers. The board of managers may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be partner(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 9. Procedure. In case of plurality of managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Notice can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax or any other electronic means of communication of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

A majority of managers present in person, by proxy or by representative are a quorum, provided that there is one class A manager and one class B manager present.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax or any other electronic means of communication, another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate in a meeting of the board of managers by phone, videoconference, or electronic means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Except as otherwise required by these Articles, decisions of the board are adopted by at least a simple majority of the managers present or represented and composed of at least one vote of each class of managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated in writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or fax, or by phone, teleconferencing or and other suitable telecommunication means.

A written resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman.

Art. 10. Liability of the managers. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 11. General meetings of partners. General meetings of partners are convened by the board of managers, failing which by partners representing more than half of the capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall specify the time and place of the meeting.

If all partners are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any partner may act at any general meeting by appointing in writing another person who need not be partner.

Resolutions at the meetings of partners are validly taken in so far as they are adopted by partners representing more than half of the share capital of the Company.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of partner(s) at a majority in number of partners representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole partner exercises alone the powers devolved to the meeting of partners by the provisions of the Law.

As a consequence thereof, the sole partner takes all decisions that exceed the powers of the board of managers.

Art. 12. Annual general meeting. An annual general meeting of partners approving the annual accounts shall be held annually, at the latest within six months after the close of the accounting year at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice of the meeting.

Art. 13. Financial year. The Company's financial year begins on the 1st January and closes on the 31st December.

Art. 14. Annual accounts. At the end of each financial year, the board of managers will draw up the annual accounts of the Company which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities.

Each partner may inspect annual accounts at the registered office of the Company.

Art. 15. Supervision of the company. If the partners number exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor (commissaire), who may or may not be partner(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of partners following appointment.

At the end of this period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of partners.

Where the thresholds of article 215 of the Law of 1989 on the commercial companies are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditor (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) amongst the members of the «Institut des réviseurs d'entreprises».

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditor may be appointed by resolution of the general meeting of partners or of the sole partner (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

Art. 16. Allocation of profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued capital.

The general meeting of partners may decide, at the majority vote determined by the Law, that the excess be distributed to the partners proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 17. Interim dividends. Notwithstanding the provisions of article 16 of the Articles and subject to the prior approval or ratification by the general meeting of partners, the board of managers may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Art. 18. Winding-up - Liquidation. The general meeting of partners at the majority vote determined by the Law, or the sole partner (as the case may be) may decide the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) which will specify their powers and determine their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be allocated to the partner(s) proportionally to the shares they hold.

Art. 19. General provision. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Art. 20. Transitory measures. Exceptionally the first financial year shall begin today and end on the 31st day of December 2007.

Subscription and payment

The twelve thousand five hundred (12,500) shares have been subscribed by RE INVESTMENTS S.à r.l.. prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand five hundred euros (EUR 1,500.-).

Extraordinary general meeting

The shareholders have taken immediately and unanimously the following resolutions:

1) Is appointed as manager for an undetermined duration, MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., a company having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 9098.

2) The Company shall have its registered office at 46 A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person represented as stated hereabove, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder, known to the notary by name, first name, civil status and residence, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-cinq avril.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

RE INVESTMENTS S.à r.l., société constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social à L-1746 Luxembourg 2, rue Joseph Hackin, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 115.577, ici représentée par Madame Anna-Kreeta Rantamaa, employée privée, demeurant professionnellement au 46A, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration signée ne varietur par la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis du notaire instrumentaire qu'il dresse comme suit les statuts (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme associé ou avec toute personne ou entité qui deviendrait associé de la société par la suite:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est constitué par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination RE FRENCH INVESTMENTS S. à r.l. (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi»), et les lois du 18 septembre 1933 et 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est l'acquisition d'intérêts de propriété, au Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises, sous quelque forme que ce soit ainsi que la gestion de ces intérêts de propriété. La Société peut notamment acquérir par voie de souscription, achat ou échange ou par tout autre moyen toutes valeurs, actions et titres/garanties de quelque nature que ce soit en ce compris les obligations, certificats, certificats de dépôt et tous autres instruments et plus généralement tous titres/garanties, instruments financiers émis par une entité privée ou publique quelle qu'elle soit. La Société peut également participer dans la création, le développement et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut également investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et autres droits de propriété intellectuelle.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de créances et obligations et autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances négociables. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations à ses filiales, sociétés affiliées et sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut en outre gager, hypothéquer, céder ou de tout autre manière grever tout ou partie de ses actifs. La Société peut en général employer toutes techniques et utiliser tous instruments en relation avec ses investissements en vue de leur gestion optimale, incluant les techniques et instruments en vue de protéger la société contre les risques de crédit, de fluctuation des devises et des taux d'intérêts et autres risques.

La Société peut encore mener à bien toutes activités commerciales, financières ou industrielles ou toutes transactions aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés prise dans les conditions requises par les Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou des succursales (permanents ou non) au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou sont imminents, elle pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille mesure temporaire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance de la Société.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 5. Capital. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des associés adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales. Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels à sa participation au capital social.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social réunis en assemblée générale.

Pour le surplus, les dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales s'appliqueront.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

La Société pourra procéder au rachat de ses propres parts sociales.

Un tel rachat ne pourra être décidé que par une résolution unanime de l'assemblée générale extraordinaire des associés représentant la totalité du capital souscrit de la Société.

Art. 7. Gérance. La société sera gérée par au moins un gérant. Dans le cas où plus d'un gérant serait nommé, les gérants formeront un conseil de gérance composé au moins d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

Les gérants peuvent ne pas être associés.

Les gérants sont désignés par décision de l'assemblée générale des associés délibérant à la majorité simple des voix, ou le cas échéant, par décision de l'associé unique qui détermine l'étendue de leurs pouvoirs, leur rémunération et la durée de leur mandat. L'assemblée générale des associés ou le cas échéant, l'associé unique, pourra à tout moment, et ad nutum révoquer et remplacer tout gérant.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou le cas échéant à l'associé unique, par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

Art. 8. Représentation. Dans le cas d'un gérant unique, la seule signature de ce gérant liera la Société. Dans le cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée par la signature collective d'un gérant de classe A et un gérant de classe B ou par la signature conjointe de deux gérants de classe B pour tout engagement inférieur à un montant préalablement déterminé par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, lequel peut ne pas être associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ce(s) agent(s), la durée de son/ leurs mandat(s) ainsi que toutes autres conditions de son/leurs mandat(s).

Art. 9. Procédure. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisit parmi ses membres un président. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui est responsable de la rédaction du procès-verbal de réunion du conseil de gérance ou pour d'autres fins telles que spécifiées par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation de l'un d'entre eux.

Une convocation à une réunion du conseil de gérance devra être adressée à chacun des gérants avant la date fixée pour cette réunion, sauf urgence, dont la nature devra alors figurer dans le procès-verbal de réunion.

Toute convocation devra spécifier l'heure, le lieu et l'ordre du jour de la réunion.

Convocation peut être adressée à chaque gérant oralement, par écrit, télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié.

Il peut être renoncé à la convocation par consentement écrit, par télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié de chaque gérant.

La réunion est valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Deux gérants présents en personne, par procuration ou par mandataire forment le quorum, avec au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence, ou tout autre moyen de télécommunication approprié permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre en même temps. Une telle participation à une réunion est réputée équivalente à une participation en personne à une réunion des gérants.

Sauf dispositions contraires des Statuts, les décisions du conseil de gérance sont adoptées par majorité simple des gérants, présents ou représentés composée au moins par une voie de chaque catégorie de gérants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ce cas, les résolutions ou décisions sont expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication approprié.

Une résolution écrite peut être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire de la Société, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 11. Assemblées Générales des associés. Les assemblées générales des associés sont convoquées par le conseil de gérance ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé. Toutes les convocations doivent spécifier la date et le lieu de l'assemblée.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit un tiers qui peut ne pas être associé.

Les résolutions ne sont valablement adoptées en assemblées générales que pour autant qu'elles soient prises par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

En conséquence, l'associé unique prend toutes les décisions excédant les pouvoirs du conseil de gérance.

Art. 12. Assemblée Générale annuelle. Une assemblée générale des associés se réunira annuellement pour l'approbation des comptes annuels, au plus tard dans les six mois de la clôture de l'exercice social, au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Art. 13. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 14. Comptes annuels. A la clôture de chaque exercice social, le conseil de gérance établira les comptes annuels qui contiendront l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 15. Surveillance de la société. Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s), qui peut ne pas être associé.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de l'assemblée générale des associés suivant sa nomination.

A l'expiration de cette période, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés.

Lorsque les seuils fixés par l'article 215 de la loi de 1989 sur les sociétés commerciales seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant par l'associé unique, parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils ci dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseurs peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant de l'associé unique, qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

Art. 16. Répartition des bénéfices. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

L'assemblée générale des associés peut décider, à la majorité des voix telle que définie par la Loi, de distribuer au titre de dividendes le solde du bénéfice net entre les associés proportionnellement à leurs parts sociales, ou de l'affecter au compte report à nouveau ou à un compte de réserve spéciale.

Art. 17. Dividende intérimaire. Nonobstant les dispositions de l'article seize des Statuts, et sous réserve d'une approbation préalable ou ratification de l'assemblée générale des associés, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable duquel il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 18. Dissolution - Liquidation. L'assemblée générale des associés, statuant à la majorité des voix telle que fixée par la Loi, ou le cas échéant l'associé unique peut décider la dissolution ou la liquidation de la Société ainsi que les termes et conditions de celle-ci.

La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés ou l'associé unique, le cas échéant, qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés proportionnellement à leur participation.

Art. 19. Disposition générale. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Art. 20. Disposition transitoire. Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2007.

Souscription et libération

RE INVESTMENTS S.à r.l., prénommée, a souscrit les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommée gérante pour une durée indéterminée MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., une société constituée selon les lois de Luxembourg ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy immatriculée au registre de commerce et de sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 9098.

2) Le siège social de la Société est établi à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: A.-K. Rantamaa, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2007, Relation: LAC /2007/6849. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 23 mai 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007064782/202/400.

(070068152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2007.

Delgen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 85.597.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007064903/4181/12.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2007, réf. LSO-CE06855. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070068475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2007.

PPE Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 60.094.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2007.

Pour PPE HOLDING S.A.

G. Birchen

Administrateur

Référence de publication: 2007064901/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2007, réf. LSO-CE06273. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070068109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2007.

audit.lu, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6131 Junglinster, 18, rue Hiehl.

R.C.S. Luxembourg B 113.620.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007064906/802/12.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2007, réf. LSO-CE06836. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070068385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2007.

Chap's Conseils S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 119, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 61.854.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 21 mai 2007.

Pour copie conforme

Pour la société

Pour Maître J. Seckler, notaire

I. Colamonico

Référence de publication: 2007064805/231/14.

(070068364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2007.

Ofima S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 6, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 36.856.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007064904/802/13.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2007, réf. LSO-CE06846. - Reçu 44 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070068384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2007.

Orolux, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 46.318.

Le bilan au 31 décembre 2006, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007064905/833/13.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2007, réf. LSO-CE06440. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070068476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2007.

Natixis Real Estate Feeder S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.160.000,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 25, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 127.427.

In the year two thousand and seven, the seventeenth day of April.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of NATIXIS REAL ESTATE FEEDER S.à r.l., a Luxembourg (société à responsabilité limitée) with registered office at 25, rue Goethe in L-1637 Luxembourg, and in the process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register (the Company). The Company has been incorporated on 28 March 2007 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, which deed has not yet been published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

There appeared, in its capacity as sole shareholder of the Company, IXIS CORPORATE & INVESTMENT BANK, a public limited liability company incorporated and existing under the laws of France, having its registered office at 47, Quai d'Austerlitz in 75013 Paris, and registered with the Paris Trade and Companies Register under the number B 340 706 407 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Gilles Ralet, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Paris on 12 April 2007.

The said power of attorney, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Sole Shareholder holds all the 460,000 (four hundred sixty thousand) shares having a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each, representing the entirety of the share capital of the Company amounting to EUR 460,000.- (four hundred sixty thousand Euro);

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of convening notices.

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 1,700,000.- (one million seven hundred thousand Euro) so as to bring the share capital of the Company from its current amount of EUR 460,000.- (four hundred sixty thousand Euro) to an amount of EUR 2,160,000.- (two million one hundred sixty thousand Euro) by way of issue of 1,700,000 (one million seven hundred thousand) new shares of the Company having a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each.

3. Intervention, subscription to and payment of the share capital increase specified under item 2. above.

4. Subsequent amendment of article 4 of the articles of association (the Articles) in order to reflect the increase of the share capital specified under item 2. above.

5. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes, with power and authority given to any manager of the Company and any Avocat à la Cour, Avocat or lawyer of ALLEN & OVERY LUXEMBOURG to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith (including for the avoidance of any doubts the filing and publication of documents with relevant Luxembourg authorities).

6. Miscellaneous.

III. that the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the Meeting, the Sole Shareholder waives the convening notices, the Sole Shareholder represented at the Meeting considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to increase and it hereby increases the share capital of the Company by an amount of EUR 1,700,000.- (one million seven hundred thousand Euro) so as to bring the share capital of the Company from its current amount of EUR 460,000.- (four hundred sixty thousand Euro) to an amount of EUR 2,160,000.- (two million one hundred sixty thousand Euro) by way of issue of 1,700,000.- (one million seven hundred thousand) new shares of the Company having a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase referred to under the second resolution above, as follows:

Subscription - Payment

The Sole Shareholder declares to (i) subscribe to all the 1,700,000 (one million seven hundred thousand) new shares of the Company having a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each, and (ii) fully pay them up by way of a contribution in cash consisting of a payment in an aggregate amount of EUR 1,700,000.- (one million seven hundred thousand Euro), to be allocated to the share capital account of the Company.

The Meeting resolves to record that the shareholding in the Company is, further to the above share capital increase of the Company, as follows:

Name of the shareholder	Number of shares held
IXIS CORPORATE & INVESTMENT BANK	2,160,000
Total:	2,160,000

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 4 of the Articles in order to reflect the above resolutions, so that it reads henceforth as follows:

« **Art. 4. Share capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 2,160,000.- (two million one hundred sixty thousand Euro) represented by 2,160,000 (two million one hundred sixty thousand) shares, having a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each.»

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorizes any manager of the Company and any Avocat à la Cour, Avocat or lawyer of ALLEN & OVERY LUXEMBOURG to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the

share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith (including for the avoidance of any doubts the filing and publication of documents with relevant Luxembourg authorities).

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 19,800.- (nineteen thousand eight hundred euro).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-sept avril.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de NATIXIS REAL ESTATE FEEDER S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 25, rue Goethe à L-1637 Luxembourg, en cours d'enregistrement au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (la Société). La Société a été constituée le 28 mars 2007 en vertu d'un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

A comparu IXIS CORPORATE & INVESTMENT BANK, une société constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 47 Quai d'Austerlitz à 75013 Paris, et immatriculée au Registre du Commerce et de Société de Paris sous le numéro B 340 706 407 (l'Associé Unique).

ici représentée par Gilles Ralet, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Paris le 12 avril 2007.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps que celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que l'Associé Unique détient l'intégralité des 460.000 (quatre cent soixante mille) parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société s'élevant à EUR 460.000,- (quatre cent soixante mille euros);

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation.

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 1.700.000,- (un million sept cent mille euros) de manière à porter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 460.000,- (quatre cent soixante mille euros) à la somme de EUR 2.160.000,- (deux millions cent soixante mille euros) par voie d'émission de 1.700.000 (un million sept cent mille) parts sociales nouvelles de la Société ayant une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune.

3. Intervention, souscription et libération de l'augmentation de capital mentionnée sous le point 2. ci-dessus.

4. Modification consécutive de l'article 4 des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter l'augmentation de capital mentionnée sous le point 2. ci-dessus.

5. Modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications qui précèdent, avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et à tout Avocat à la Cour, Avocat ou juriste de ALLEN & OVERY LUXEMBOURG de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société, et d'accomplir toute formalité s'y référant (en ce compris, afin d'éviter tout doute, le dépôt et la publications de documents auprès des autorités luxembourgeoises compétentes).

6. Divers.

IV. que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Associé Unique renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter et augmente par la présente le capital social de la Société d'un montant de EUR 1.700.000,- (un million sept cent mille euros) de manière à porter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 460.000,- (quatre cent soixante mille euros) à la somme de EUR 2.160.000,- (deux millions cent soixante mille euros)

par voie d'émission de 1.700.000 (un million sept cent mille) parts sociales nouvelles de la Société ayant une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription et l'entière libération de l'augmentation de capital mentionnée sous la deuxième résolution ci-dessus, comme suit:

Souscription et paiement

L'Associé Unique décide (i) de souscrire toutes les 1.700.000 (un million sept cent mille) parts sociales nouvelles de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune et (ii) de les libérer entièrement par un apport en numéraire consistant en le paiement de la somme de EUR 1.700.000,- (un million sept cent mille euros) à affecter au compte capital social de la Société.

L'Associé Unique décide d'acter que l'actionariat de la Société suite à l'augmentation de capital ci-dessus est comme suit:

Nom de l'associé	Nombre de parts sociales détenues
IXIS CORPORATE & INVESTMENT BANK	2.160.000
Total:	2.160.000

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 4 des Statuts afin de refléter les résolutions ci-dessus, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4. Capital.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à 2.160.000,- EUR (deux millions cent soixante mille euros), représenté par 2.160.000 (deux millions cent soixante mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune.»

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications qui précèdent, et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et à tout Avocat à la Cour, Avocat ou juriste de ALLEN & OVERY LUXEMBOURG de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société, et d'accomplir toute formalité s'y référant (en ce compris, afin d'éviter tout doute, le dépôt et la publications de documents auprès des autorités luxembourgeoises compétentes).

Estimation des frais

Le montant total des dépenses, frais, rémunérations et charges, de toute forme, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés à environ EUR 19.800,- (dix-neuf mille huit cents euros).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé le présent acte original avec nous, le notaire.

Signé: G. Ralet, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2007. Relation: LAC/2007/5556. — Reçu 17.000 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007064471/242/178.

(070067688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2007.

Pool Top S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8218 Mamer, 2, rue des Champs.

R.C.S. Luxembourg B 85.386.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour POOL TOP S.A.
FIDUCIAIRE DES PME SA
Signatures

Référence de publication: 2007064907/514/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2007, réf. LSO-CE06663. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070068479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2007.

Luxconsult, Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 21, rue Glesener.
R.C.S. Luxembourg B 15.625.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LUXCONSULT
FIDUCIAIRE DES PME SA
Signatures

Référence de publication: 2007064910/514/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2007, réf. LSO-CE06654. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070068481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2007.

Quattro D, Société Anonyme.

Siège social: L-8521 Beckerich, 27, Huewelerstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 99.810.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007064922/827/12.

Enregistré à Diekirch, le 23 mai 2007, réf. DSO-CE00173. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070068222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2007.

Komplet Benelux GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9952 Drinklange, Maison 1H.
R.C.S. Luxembourg B 99.234.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 31 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007064924/591/12.

Enregistré à Diekirch, le 15 mai 2007, réf. DSO-CE00108. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070068524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2007.

Symprofile Business S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 109.014.

L'an deux mille sept, le dix-huit avril.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SYMPROFILE BUSINESS S.A.,
ayant son siège social à L-3450 Dudelange, 1, rue du Commerce, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph

Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 30 juin 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1158 du 7 novembre 2005.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Yves Boos, demeurant à F-Wintershouse.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Jean Naveaux, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

- Transfert du siège social de L-3450 Dudelange, 1, rue du Commerce à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
- Démission de deux administrateurs, PEARL PROMOTIONS LTD et BLUE INVESTMENT LTD.
- Nomination de deux nouveaux administrateurs.
- Changement du commissaire aux comptes.
- Modification de l'objet social.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-3450 Dudelange, 1, rue du Commerce à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey de sorte que la première phrase de l'article 2 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«Le siège social est établi à Luxembourg.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de deux administrateurs, PEARL PROMOTIONS Ltd et BLUE INVESTMENT LTD et leur accorde pleine et entière décharge en ce qui concerne l'exercice de leurs fonctions jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer deux nouveaux administrateurs en remplacement des administrateurs démissionnaires qui continueront leur mandat jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de l'année 2010:

- MASTER GEST LIMITED, ayant son siège social à 20-22 Bedford Row, WC1R4JS Londres, inscrite sous le numéro 05011484, représentée par son représentant permanent, Monsieur Jean-Christophe Preissel, demeurant professionnellement à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey,

- NEED NECESSARY LIMITED, ayant son siège social à Office 601, 72, Hammersmith Road, W148TII, inscrite sous le numéro 04754872, représentée par son représentant permanent, Monsieur Dominique Dubray, demeurant professionnellement à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de remplacer le commissaire aux comptes actuel, Madame Rosemary Ada Christina West, par CONSULTIS S.à r.l., ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey, RCS Luxembourg B 111.706. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de l'année 2010.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social en ajoutant à l'article quatre des statuts un premier nouvel alinéa qui aura la teneur suivante:

«La société a pour objet la gestion, le conseil et le management de toutes sociétés ainsi que l'exploitation de brevets.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Y. Boos, A. Braquet, J. Naveaux, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2007. Relation: LAC/2007/5558. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007064468/242/68.

(070067695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2007.

Eurobetail GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9980 Wilwerdange, 26A, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 94.891.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 31 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007064928/591/12.

Enregistré à Diekirch, le 22 mai 2007, réf. DSO-CE00165. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070068525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2007.

M.C. Light AG, Société Anonyme.

Siège social: L-9764 Marnach, 9, Haaptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 91.644.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 1^{er} juin 2007.

FIDUCIAIRE ARBO S.A.

Signature

Référence de publication: 2007064939/772/14.

Enregistré à Diekirch, le 16 mai 2007, réf. DSO-CE00111. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070068551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2007.

Synplants Marketing SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9706 Clervaux, 4, route de Bastogne.

R.C.S. Luxembourg B 117.103.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 1^{er} juin 2007.

FIDUCIAIRE ARBO S.A.

Signature

Référence de publication: 2007064936/772/14.

Enregistré à Diekirch, le 31 mai 2007, réf. DSO-CE00221. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070068550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2007.

Pa.Fi. France, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 42.618.

L'an deux mille sept, le vingt-cinq avril

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville,

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée PA.FI. FRANCE S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au R.C.S. Luxembourg section B numéro 42.618,

constituée suivant acte reçu par le notaire Camille Hellinckx, alors de résidence à Luxembourg, le 5 janvier 1993, publié au Mémorial C de 1993, page 16564

Les statuts de la société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois en vertu d'une décision de l'assemblée générale des actionnaires du 28 juin 2002 (conversion en Euro) publié au Mémorial C de 2002, page 66.340.

L'assemblée des actionnaires est présidée par M. Carlo Santoiemma, employé, Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire M. Augusto Mazzoli, employé, Luxembourg.

L'assemblée des actionnaires désigne comme scrutateur Mme Carine Agostini, employée, Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué dresse la liste de présence, laquelle, après avoir été signée par tous les actionnaires présents et les porteurs de procurations des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée à la présente minute avec laquelle elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Monsieur le Président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I. Suivant la liste de présence, tous les actionnaires, représentant l'entière du capital social souscrit, sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, laquelle peut valablement délibérer et décider sur tous les points figurant à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II. Que la société n' a pas émis d'emprunts obligataires.

III. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Changement de l'objet social de la société et modification subséquente de l'article 2 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.»

2. Divers

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité des voix la résolution suivante.

Résolution unique

L'assemblée des actionnaires décide de modifier l'article 2 des statuts relatif à l'objet social pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

Art. 2. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Clôture

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Le montant au moins approximatif, des frais dépenses rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à EUR 1.200,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu en langue française, connue des comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: C. Santoiemma, A. Mazzoli, C. Agostini, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2007. Relation: LAC/2007/6715. — Reçu 12 euros.

Le Releveur (signé): Sandt.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2007.

J. Delvaux.

Référence de publication: 2007064692/208/70.

(070068324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2007.

Hotels' Interior S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9990 Weiswampach, Maison 61.

R.C.S. Luxembourg B 96.073.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 1^{er} juin 2007.

FIDUCIAIRE ARBO S.A.

Signature

Référence de publication: 2007064941/772/14.

Enregistré à Diekirch, le 16 mai 2007, réf. DSO-CE00110. - Reçu 18 euros.

Le Releveur (signé): J. Tholl.

(070068553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2007.

Société SAINT MAURICE S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9737 Clervaux, Abbaye Saint-Maurice.

R.C.S. Luxembourg B 92.989.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 1^{er} juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007064934/3626/12.

Enregistré à Diekirch, le 31 mai 2007, réf. DSO-CE00223. - Reçu 18 euros.

Le Releveur (signé): J. Tholl.

(070068538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2007.

Komplet Benelux GmbH et Co, Société en Commandite simple.

Siège social: L-9952 Drinklange, Maison 1H.

R.C.S. Luxembourg B 95.996.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 31 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007064933/591/12.

Enregistré à Diekirch, le 15 mai 2007, réf. DSO-CE00109. - Reçu 22 euros.

Le Releveur (signé): J. Tholl.

(070068530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2007.

Fiduciaire Arbo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9544 Wiltz, 2, rue Hannelanst.

R.C.S. Luxembourg B 97.573.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 1^{er} juin 2007.
FIDUCIAIRE ARBO S.A.
Signature

Référence de publication: 2007064943/772/14.

Enregistré à Diekirch, le 31 mai 2007, réf. DSO-CE00220. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070068554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2007.

EBIZU Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9838 Untereisenbach, 14, Am Ënneschten Eck.

R.C.S. Luxembourg B 117.424.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 1^{er} juin 2007.
FIDUCIAIRE ARBO S.A.
Signature

Référence de publication: 2007064948/772/14.

Enregistré à Diekirch, le 1^{er} juin 2007, réf. DSO-CF00003. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070068556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2007.

Mazout Berens S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9559 Wiltz, Zoning Industriel Salzbaach.

R.C.S. Luxembourg B 103.208.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 1^{er} juin 2007.
FIDUCIAIRE ARBO S.A.
Signature

Référence de publication: 2007064945/772/14.

Enregistré à Diekirch, le 31 mai 2007, réf. DSO-CE00219. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070068555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2007.

Telecom Italia Finance, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 76.448.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TELECOM ITALIA FINANCE

A. Trapletti

Managing Director

Référence de publication: 2007065034/1813/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2007, réf. LSO-CE03668. - Reçu 46 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070069145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2007.

Association des Professions de la Finance, Luxembourg ASBL, Association sans but lucratif (en liquidation).

Siège social: L-1142 Luxembourg, 10, rue Pierre d'Aspelt.
R.C.S. Luxembourg F 4.748.

—
CLOTURE DE LIQUIDATION

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des membres de l'Association tenue le 1^{er} février 2007 au siège social:
Il a été décidé ce qui suit:

L'Assemblée décide de clôturer la liquidation après attribution aux membres du solde disponible déduction faite des honoraires et frais du Liquidateur.

Pour extrait certifié conforme
S. Tabery
Le Liquidateur

Référence de publication: 2007064949/322/18.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2007, réf. LSO-CE05741. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070068077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2007.

«E.F.M.STEEL S.à.r.l.», Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 7, Zone Industrielle In den Allern.
R.C.S. Luxembourg B 113.123.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 16 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007064987/591/12.

Enregistré à Diekirch, le 10 mai 2007, réf. DSO-CE00054. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070064063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2007.

Canaan Canada SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling.
R.C.S. Luxembourg E 3.390.

—
STATUTS

L'an deux mille sept, le huit mai.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg- Eich.

Ont comparu:

1.- La société anonyme de droit luxembourgeois FEGON INTERNATIONAL S.A., avec siège social à L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling (R.C.S.-L N ° B 72.287)

2.- La société anonyme de droit luxembourgeois HOLFAN WORLDWIDE S.A., avec siège social à L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling (R.C.S.-L N ° B 127.204)

toutes deux ici représentées par leur administrateur-délégué Monsieur Claude Karp, expert comptable, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling.

Lesquels comparants ont arrêté comme suit les statuts d'une société civile immobilière qu'ils vont constituer entre eux:

I. Objet, Dénomination, Durée, Siège

Art. 1^{er}. La société a pour objet l'acquisition, la vente, la location et la mise en valeur de tous immeubles pour compte propre.

La société pourra faire toutes opérations mobilières, immobilières ou financières et plus particulièrement cautionner toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à son prédit objet ou susceptibles de le favoriser.

Art. 2. La société civile immobilière prendra la dénomination: CANAAN CANADA SCI.

Art. 3. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché par simple décision des associés.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis à donner dans les six premiers mois de l'exercice avec effet au 31 décembre, par lettre recommandée à ses co-associés.

Le ou les associés auront le droit de préférence jusqu'à la fin de l'exercice pour le rachat des parts de l'associé sortant. Les éléments de l'état de situation serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

II. Apports, Capital, Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à mille euros (1.000,- EUR) divisé en mille parts (1.000) parts sociales d'un euro (1,- EUR) chacune, réparties comme suit:

1.- FEGON INTERNATIONAL, neuf cents parts	900
2.- HOLFIN WORLDWIDE S.A., cent parts	100
Total: mille parts	1.000

Toutes les parts sont entièrement libérées par des versements en espèces dans la caisse de la société.

Art. 6. Les transmissions des parts sociales s'opéreront en observant l'article 1690 du Code civil. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être transmises entre vifs ou pour cause de mort à des tiers ou non-associés, hormis le cas des descendants en ligne directe, qu'avec l'agrément de tous les associés, ces derniers, en cas de refus d'agrément, s'obligent à reprendre les parts moyennant paiement de leur valeur, à fixer par voie d'expertise des éléments de l'état de situation.

Art. 7. Chaque part donne droit à la propriété sociale et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

Art. 8. Dans leurs rapports respectifs les associés sont tenus des dettes de la société chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il possède.

Vis-à-vis des créanciers de la société les associés sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du Code civil.

Dans tous les actes qui contiendront des engagements au nom de la société, les associés essayeront dans la mesure du possible d'obtenir des créanciers une renonciation formelle au droit d'exercer une action personnelle contre les associés, de telle sorte que lesdits créanciers ne puissent intenter d'action et de poursuite que contre la présente société et sur les biens qui lui appartiennent.

Art. 9. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un des associés.

L'incapacité juridique, la faillite, la liquidation judiciaire ou la déconfiture d'un ou plusieurs des associés ne mettront pas fin à la société, qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'incapacité, de faillite, de liquidation judiciaire ou de déconfiture.

Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les co-propriétaires indivis sont tenus pour l'exercice de leurs droits de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

III. Gestion de la société

Art. 10. La société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée générale des associés, qui fixera leurs pouvoirs et la durée de leur fonction. Le ou les gérants représenteront la société tant en justice que vis-à-vis de tiers.

IV. Assemblée générale

Art. 11. Les associés se réunissent en assemblée générale toutes les fois que les affaires de la société ou les associés représentant un quart du capital social le requièrent.

Art. 12. Les convocations aux assemblées ont lieu au moyen de lettres recommandées adressées aux associés quinze jours au moins à l'avance avec indication sommaire de l'objet de la réunion.

L'assemblée pourra même se réunir sur simple convocation verbale et sans délai, si tous les associés sont présents ou représentés.

Art. 13. Tous les associés ont droit d'assister à l'assemblée générale et chacun d'eux peut s'y faire représenter par un mandataire. L'assemblée ne pourra délibérer que si au moins la moitié des associés, représentant la moitié des parts émises, est présente ou représentée.

Lorsque l'assemblée générale est appelée à délibérer dans les cas prévus à l'article 16 ci-après, elle doit être composée au moins des trois quarts des associés représentant les trois quarts de toutes les parts.

Si ces conditions ne sont pas remplies l'assemblée est convoquée à nouveau et elle délibère valablement, quelque soit le nombre des associés et des parts qu'ils représentent, mais uniquement sur les points ayant figuré à l'ordre du jour de la première réunion.

Art. 14. Toutes les délibérations sont prises à la majorité des voix des associés présents, sauf ce qui est stipulé aux articles 13 alinéa 2 et 16 où les décisions devront être prises à la majorité des trois quarts.

Chaque associé présent ou représenté à l'assemblée a autant de voix qu'il a de parts, sans limitation.

Art. 15. L'assemblée générale ordinaire annuelle entend le rapport de la gérance, discute, approuve ou redresse les comptes.

Elle autorise tous actes excédant les pouvoirs du ou des gérants. Elle nomme les gérants et fixe leurs pouvoirs, leur rémunération ainsi que la durée de leur mandat.

Art. 16. L'assemblée générale statuera à la majorité des trois quarts des parts émises sur les propositions de modification des statuts, notamment d'augmentation ou de réduction du capital et de la division afférente en parts sociales; de dissolution, de fusion ou scission ou de transformation en société de toute autre forme, d'extension ou de restriction de l'objet social.

Art. 17. Les délibérations des assemblées sont consignées sur un registre spécial signé par les associés.

V. Etats de situation et Répartition du bénéfice

Art. 18. La gérance tient une comptabilité régulière des opérations sociales. Elle établira au 31 décembre.

Les produits nets de la société, constatés par l'état de situation annuelle, déduction faite des frais généraux, des charges sociales et des amortissements, constituent le bénéfice net.

Ce bénéfice, sauf la partie qui serait mise en réserve par l'assemblée générale ordinaire, sera distribué entre les associés proportionnellement au nombre des parts possédées par chacun d'eux.

Art. 19. Toutes contestations éventuelles, qui peuvent s'élever entre associés ou entre la société et un associé ou ayant-droit d'associé au sujet des affaires sociales pendant le cours de la société, ou de sa liquidation, sont soumises à la juridiction du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A cette fin, tout associé ou ayant droit d'associé doit faire élection de domicile au siège de la société. A défaut de pareille élection de domicile toutes assignations, significations sont valablement faites au parquet du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg.

VI. Disposition générale

Art. 20. Les articles 1832 à 1872 du Code civil ainsi que les dispositions de la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouvent leur application partout, où il n'y est dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence aujourd'hui et se termine le 31 décembre 2007.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de 950,- EUR.

Assemblée générale extraordinaire

Et ensuite les associés, présent et représentés comme ci-avant, représentant l'intégralité du capital social se considérant tous comme valablement convoqués se sont réunis en assemblée générale et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Gérance

Est nommée gérant pour une durée indéterminée la société anonyme FEGON INTERNATIONAL S.A., prénommée, représentée par Monsieur Claude Karp, prénommé.

La gérante aura tous pouvoirs pour engager la société par sa signature sociale, y compris ceux de constituer hypothèque et donner mainlevée.

Siège

L'adresse du siège social est établie à L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling.

Dont acte, fait et dressé à Luxembourg-Eich, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Karp, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2007. Relation: LAC/2007/7620. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 14 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007064822/206/132.

(070068209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2007.

Castel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 6, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 45.716.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007064909/802/12.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2007, réf. LSO-CE06848. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070068390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2007.

Global Trade Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 117A, route de Stavelot.

R.C.S. Luxembourg B 104.258.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 31 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007064930/591/12.

Enregistré à Diekirch, le 22 mai 2007, réf. DSO-CE00164. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070068527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2007.

Isylux S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 2, rue de Drinklange.

R.C.S. Luxembourg B 115.820.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 16 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007064988/591/12.

Enregistré à Diekirch, le 10 mai 2007, réf. DSO-CE00050. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070064057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2007.

B.Q., Button Quilters a.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: Sanem,

R.C.S. Luxembourg F 7.042.

STATUTS

Dénomination - Siège - Durée

Art. 1^{er}. L'Association est dénommée BUTTON QUILTERS a.s.b.l., en abrégé B.Q. Elle est régie par les dispositions de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Le siège social de l'Association est établi à la commune de Sanem.

Art. 3. L'Association a une durée illimitée. Elle pourra être dissoute en tout temps.

Objectifs

Art. 4. L'Association est une a.s.b.l. qui se propose de promouvoir la connaissance, le développement, l'application et la diffusion de travaux de couture en général et de quilting en particulier.

L'Association poursuit son action dans une stricte indépendance politique, idéologique et religieuse.

Elle peut s'affilier à tous les groupements analogues nationaux et internationaux, susceptibles de lui prêter un concours utile pour atteindre les buts qu'elle poursuit.

Membres - Admission - Fin de l'adhésion

Art. 5. Toute personne physique s'engageant à respecter les buts de l'Association et à travailler à leur réalisation peut devenir membre de l'Association. Chaque membre a le droit de voter à l'Assemblée générale et a également droit aux avantages de l'Association ainsi qu'à ses services.

Le titre de membre d'honneur peut être décerné par le Conseil d'Administration aux personnes physiques ou morales qui rendent ou qui ont rendu des mérites à l'Association.

La qualité de membre d'honneur peut être retirée par le Conseil d'Administration.

Art. 6. Lors de la constitution, les membres suivants étaient présents:

1. Wagner Agnès, luxembourgeoise, retraitée, 139, rue de la Gare, L-4460 Soleuvre
2. Schmitz Yvonne, luxembourgeoise, sans état, 1, rue Baron de Tornaco, L-4989 Sanem
3. Mangen Josiane, luxembourgeoise, sans état, 97, route d'Esch, L-4450 Belvaux
4. Wagner René, luxembourgeoise, retraité, 139, rue de la Gare, L-4460 Soleuvre

Art. 7. Les demandes d'adhésion doivent être adressées au Conseil d'Administration de l'Association qui en décide.

Art. 8. L'adhésion prend fin:

- par la démission volontaire;
- par l'exclusion d'un membre par l'Assemblée générale;
- en cas de non-paiement de la cotisation depuis plus de deux ans.

L'exclusion d'un membre peut être décidée par l'Assemblée générale à la majorité des deux tiers si le membre en question porte préjudice à la réputation ou aux intérêts de l'Association. Le membre doit être entendu ou dûment convoqué avant la prise de décision.

Cotisations

Art. 9. Les cotisations annuelles payables par les membres sont fixées par l'Assemblée générale sur proposition du Conseil d'Administration.

Le montant maximum est fixé à 100,- EUR (cent Euros).

Ressources

Art. 10. Les ressources de l'Association se composent notamment:

- des cotisations de ses membres;
- des subventions que l'Association pourrait obtenir;
- des dons et legs faits en sa faveur,
- d'activités culturelles ou artistiques et d'autres manifestations publiques ou privées auxquelles l'association participe ou qu'elle organise.

Administration

Art. 11. Les organes de l'Association sont:

- l'Assemblée générale de ses membres;
- le Conseil d'Administration;
- les groupes de travail.

Art. 12. L'Assemblée générale se compose de l'ensemble des membres qui se sont acquittés de leur cotisation pour l'année sociale en cours. Elle se réunit au moins une fois par an sur convocation du Conseil d'Administration ou lorsqu'un cinquième des associés en fait la demande. La convocation est envoyée par écrit ou par courrier électronique, avec la communication de l'ordre du jour, à l'adresse de toute personne ayant la qualité de membre.

Le délai de convocation est de dix jours, y compris le jour de l'envoi et le jour de la réunion.

L'Assemblée nomme ou confirme tous les ans au moins un commissaire aux comptes sur proposition du Conseil d'Administration.

Les délibérations de l'assemblée générale sont portées à la connaissance des membres et des tiers par courrier électronique ou par lettre, ou par publication sur le site internet de l'Association, ou par tout autre moyen approprié.

L'Assemblée générale statue à la majorité des membres présents et représentés. Un membre peut représenter un membre empêché moyennant une procuration écrite. Un membre ne peut exprimer pas plus de deux voix.

En cas de partage des voix, la voix de la personne qui préside est prépondérante.

Art. 13. L'Association est gérée par un Conseil d'Administration de trois membres au moins et de quinze membres au plus. Les membres sont élus parmi les membres actifs par l'assemblée générale à la majorité simple des voix. La durée du mandat des administrateurs est de deux ans avec possibilité de reconduction.

Art. 14. Le Conseil d'Administration gère les affaires de l'Association et la représente à l'égard des tiers. Il désigne en son sein un président, un vice-président, un trésorier et un secrétaire. Le président préside les organes de l'Association et représente l'Association en justice. Il soumet tous les ans à l'approbation de l'Assemblée générale le compte de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice. Il a faculté de se faire représenter par un délégué étant membre du Conseil d'Administration.

L'encaissement des recettes et le paiement des dépenses sont effectués par le trésorier conformément au budget arrêté pour l'année sociale en cours, selon les règles de la bonne gestion financière et en accord avec les directives émanant des organes de l'Association. L'exercice social commence normalement le 1^{er} janvier de chaque année et clôture le 31 décembre de l'année en cours.

Art. 15. Le Conseil d'Administration peut se faire assister, sous sa responsabilité et dans le cadre des compétences qu'il leur confère, par des groupes de travail.

Réunions

Art. 16. Les réunions sont convoquées par écrit ou par courrier électronique ou par tout autre moyen approprié par le président, ou son délégué, avec la communication de l'ordre du jour de la réunion.

Le délai de convocation est de sept jours, y compris le jour de l'envoi et le jour de la réunion.

Des exceptions à cette règle sont possibles en cas d'urgence. Chaque membre dispose d'une voix. Un membre peut représenter un membre empêché moyennant une procuration écrite. Un membre ne peut exprimer pas plus de deux voix.

Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer que si au moins la moitié de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions sont prises à la majorité des voix présentes. En cas de partage, la voix du président ou de son remplaçant est prépondérante.

Modification des statuts et dissolution de l'association

Art. 17. L'Assemblée générale ne peut modifier les statuts qu'avec l'accord des 2/3 des membres présents ou représentés qui la composent. Si cette condition n'est pas remplie, il pourra être convoqué une seconde réunion, selon la procédure prévue à l'article 12, qui délibérera valablement, quel que soit le nombre de membres présents.

Art. 18. La dissolution de l'Association est réglée par les dispositions de la loi modifiée du 21 avril 1928.

En cas de dissolution de l'Association, les biens sont affectés à une œuvre caritative.

Art. 19. Les dispositions de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif sont applicables pour tous les cas non prévus par les présents statuts.

Référence de publication: 2007064900/7764/101.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juin 2007, réf. LSO-CF00063. - Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070068474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2007.

BMC Capital Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 128.081.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the sixteenth day of April.

Before us, Maître Jean Seckler, civil law notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

The limited liability company BREAN MURRAY CARRET LUXEMBOURG S.à r.l., a company organized under the law of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, registered with the Trade Register of Luxembourg under section B number 115.346,

duly represented by Maître Aurélie Melchior, lawyer, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder, acting as here above stated, and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as hereabove stated, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a private limited liability company governed by the relevant laws and the present articles:

Title I: Name - Duration - Registered Office - Corporate Object

Art. 1. Form - Name. There is hereby established between the subscriber and all those who may become members in the future, a Corporation with limited liability (société à responsabilité limitée) governed by Luxembourg law, under the name of BMC CAPITAL LUXEMBOURG S.à r.l. (hereafter the «Corporation»).

Art. 2. Duration. The Corporation is established for an unlimited duration.

Art. 3. Registered Office. The registered office of the Corporation is established in Luxembourg-City. It may be transferred within the municipality of Luxembourg-City by resolution of the board of managers of the Corporation.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its members. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of managers.

If political, economical or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Corporation at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, as determined by the management of the Corporation, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Corporation which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Corporation.

Art.4. Corporate Object . The object of the Corporation is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, option or in any other way.

The Corporation may use its funds to invest in real estate, to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to receive or grant licenses on intellectual property rights and to grant to or for the benefit of companies in which the Corporation has a direct or indirect participation and to group companies, any assistance including financial assistance, loans, advances or guarantees.

Without prejudice to the generality of the object of the Corporation, the Corporation may do all or any of the following:

- acquisition, possession, administration, sale, exchange, transfer, trade and investment in and alienation of shares, bonds, funds, notes, evidences of indebtedness and other securities, borrowing of money and issuance of notes therefore, as well as the lending of money;
- acquisition of income arising from the disposal or licensing of copyrights, patents, designs, secret processes, trademarks or other similar interests;
- rendering of technical assistance;
- participation in and management of other companies.

The Corporation may borrow in any form and proceed to the private issue of bonds, notes, securities, debentures and certificates within the limits of law.

Title II: Capital - Corporate Units

Art. 5. Share Capital. The subscribed share capital is set at twelve thousand and five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) corporate units with a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each.

Each unit gives right to one fraction of the assets and profits of the Corporation in direct proportion to the number of units in existence.

The subscribed share capital may be changed at any time by decision of the single member or, as the case may be, by decision of the meeting of the members deliberating in the same manner provided for amendments to these articles of association.

Art. 6. Transfer of Corporate Units. If the Corporation has at least two members, the corporate units are freely transferable between the members.

In case of plurality of members, the transfer of units inter vivos to non-members is subject to the consent given in a general meeting of members representing at least three quarters (3/4) of the Corporation's capital.

In case of a sole member, the shares of the Corporation are freely transferable to non-members.

In the case of the death of a member the unit transfer to non-members is subject to the consent of members representing no less than three quarters (3/4) of the rights held by the surviving members. In this case, however, the approval is not required if the units are transferred either to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

For no reason and in no case, the creditors, legal successors or heirs are allowed to seal assets or documents of the Corporation.

Art. 7. Repurchase of Corporate Units. The Corporation may repurchase its own units subject to the relevant legal dispositions.

The acquisition and disposal by the Corporation of units held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of member(s).

Title III: General Meeting of Members

Art. 8. Powers of the General Meeting. Any regularly constituted meeting of members of the Corporation shall represent the entire body of members of the Corporation. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the transactions of the Corporation.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of members duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

The capital and other provisions of these articles of incorporation may, at any time, be changed by the sole member or by a majority of members representing at least three quarters (3/4) of the capital. The members may change the nationality of the Corporation by a unanimous decision.

If all of the members are present or represented at a meeting of members, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 9. Vote. Each unit entitles to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

The Corporation will recognise only one holder per unit; in case a unit is held by more than one person, the Corporation has the right to suspend the exercise of all rights attached to such unit until one individual/entity has been appointed as the sole owner vis-à-vis the Corporation.

Art. 10. Single Member. If the Corporation has only one member, this sole member exercises all the powers of the general meeting.

The resolutions of the sole member which are taken in the scope of the first paragraph are recorded in minutes or drawn-up in writing.

Moreover, agreements entered into between the sole member and the Corporation represented by him are recorded on minutes or drawn-up in writing. Nevertheless, this latter provision is not applicable to current operations entered into under normal conditions.

Title IV: Management

Art. 11. Board of managers. The Corporation is managed by one or more managers. In case of plurality of managers, they constitute a board of managers. The manager(s) need(s) not to be member(s). The manager(s) is/are appointed by the general meeting of members.

The managers are appointed and removed by the general meeting of members, which determines their powers, compensation and duration of their mandates.

Art. 12. Meetings. The board of managers may choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the members.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or any manager, at the place indicated in the notice of meeting.

Written or verbal notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four hours in advance of the hour set for such a meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by telegram, telex, telefax, or by email of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by telegram, telex or telefax, or by e-mail another manager as his proxy.

Votes may also be cast in writing or by cable, telegram, telex or telefax, or by e-mail.

The board of managers may only deliberate or act validly if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions voted at the managers' meetings.

Art. 13. Minutes of the Meetings. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two managers.

Art. 14. Powers. The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition on behalf of the Corporation in its interests.

All powers not expressly reserved by law to the general meeting of members fall within the competence of the board of managers

The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Corporation and the representation of the Corporation for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of members, to any manager or managers of the board or to any committee (the members of which need not to be managers) deliberating under such terms and with such powers as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons, who need not to be managers, appoint and dismiss all officers and employees, and fix their emoluments.

Art. 15. Representation. The Corporation shall be bound by (i) the joint signature of two managers or (ii) the single signature of the single manager or (iii) the single or joint signature of any person or persons to whom such signatory power has been delegated by the board of managers.

Art. 16. Liability. In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible for the obligations of the Corporation. As agents of the Corporation, they are liable for the correct performance of their duties.

Title V: Accounts

Art. 17. Financial Year. The financial year of the Corporation shall begin on the first day of January of each year and shall terminate on the thirty-first day of December of the same year, with the exception of the first financial year, which shall begin on the date of the incorporation of the Corporation and shall terminate on the thirty-first day of December of the year two thousand and seven.

Art. 18. Annual Accounts. The balance sheet and the profit and loss accounts are drawn up by the board of managers as at the end of each financial year and will be at the disposal of the members at the registered office of the Corporation.

The annual accounts shall then be submitted to the annual general meeting of members.

Art. 19. Profits, Reserves and Dividends. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, charges and provisions, such as approved by the annual general meeting of members represents the net profit of the Corporation.

Each year, five percent (5%) of the annual net profits of the Corporation, shall be allocated to the legal reserve account of the Corporation. This allocation ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the share capital of the Corporation.

The remaining profits shall be allocated by a resolution of the general meeting of members, which may resolve (i) to pay a dividend to the members proportionally to the units they hold or (ii) to carry forward them or (iii) to transfer them to another distributable reserve account of the Corporation.

Notwithstanding the above, the members may resolve, prior to the holding of the annual general meeting, to pay interim dividends on the future net profit of the current financial year provided that:

- the annual accounts of the preceding financial year have been duly approved by a resolution of the members;
- the interim dividends are paid within two (2) months following the drawing-up by the managers of interim accounts showing that sufficient funds are available for such distribution.

If the paid interim dividends exceed the amount finally distributable to the members according to the annual general meeting, the excess is not to be considered as dividend paid on account but as an immediately due receivable of the Corporation towards the members.

The above provisions are without prejudice to the right of the general meeting of members to distribute at any moment to the members any net profits deriving from the previous financial years and carried forward or any amounts from any distributable reserve accounts.

Title VI: Winding up - Liquidation - Miscellaneous

Art. 20. Liquidation. In the event of dissolution of the Corporation, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of members resolving such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of the sole member or of one of the members will not bring the Corporation to an end.

Once the liquidation is closed, the remaining assets of the Corporation shall be allocated to the members proportionally to the units they hold in the Corporation.

Art. 21. Miscellaneous. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Commercial Companies Act dated 10 August 1915, as amended.

Subscription and Payment

The corporate units have been fully subscribed by the company BREAN MURRAY GARRET LUXEMBOURG S.à r.l.,prenamed.

All the corporate units have been fully paid in by the subscriber so that the amount of twelve thousand and five hundred Euros (Euro 12,500.-) is at the free disposal of the Corporation, as was certified to the notary executing this deed.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the Commercial Companies Act dated 10 August 1915 and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Corporation as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred Euros.

Resolutions of the sole member

The prenamed sole member, represented as here above stated, representing the entire subscribed capital, has immediately taken the following resolutions:

1) The registered office of the Corporation is at L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

2) The number of managers is fixed at 3.

3) The following persons are appointed managers:

- Mr Pierre Metzler, lawyer, born on December 28, 1969 in Luxembourg, residing professionally at L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse,

- Mr Georges Gudenburg, lawyer, born on November 25, 1964 in Luxembourg, residing professionally at L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse,

- Mr Jacques Reckinger, director, born on March 14, 1965 in Luxembourg, residing professionally at L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

The term of office of the managers shall end at the annual general meeting of members to be held in two thousand and eight.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le seize avril.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché du Luxembourg.

A comparu:

La société à responsabilité limitée BREAN MURRAY CARRET LUXEMBOURG S.à r.l., une société organisée sous la loi du Grand-Duché du Luxembourg, avec siège social au 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 115.346,

dûment représentée par Maître Aurélie Melchior, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire, agissant ès dites qualités, et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être soumises avec elles aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a prié le notaire d'acter les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée régie par les lois applicable et les présents statuts:

Titre I^{er} : Nom - Durée - Siège Social - Objet Social

Art. 1^{er}. Forme - Nom. Il est créé entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront membres à l'avenir, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous le nom de BMC CAPITAL LUXEMBOURG S.à r.l. (ci-après «la Société»).

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art.3. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Il pourra être transféré en tout autre lieu dans la commune de Luxembourg-Ville, par une résolution du conseil de gérance de la Société.

Il pourra être transféré en tout autre lieu dans Grand-Duché de Luxembourg, par une résolution d'une assemblée générale de ses associés. La Société peut avoir des succursales ou d'autres bureaux au Luxembourg ou à l'étranger sur décision du conseil de gérance.

Si des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social interviennent ou sont imminents et de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication entre ce siège et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareilles mesures provisoires de transfert du siège social seront prises et portées à la connaissance des tiers par la gérance de la Société.

Art. 4. Objet Social. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise luxembourgeoise ou étrangère, commerciale, industrielle, financière ou autre; l'acquisition de valeurs mobilières et de droits par voie de participation, d'apport, d'option ou de toute autre manière.

La Société pourra utiliser ses fonds pour investir dans des biens immobiliers, pour créer, administrer, développer et céder ses actifs tels qu'ils sont composés à une époque déterminée et plus particulièrement mais non limitativement, son portefeuille de titres de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, d'acquies par investissement, souscription, prise ferme ou option tous titres et droits de propriété intellectuelle, de les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et d'accorder ou recevoir des licences relatives à la propriété intellectuelle et d'accorder aux sociétés dans lesquelles la Société détient une participation directe ou indirecte toute assistance notamment financière, prêt, avance ou garantie.

Sans préjudice de la généralité de l'objet social de la Société ci-dessus, la Société a notamment le pouvoir de faire tout ou partie de ce qui suit:

- l'acquisition, la possession, l'administration, la vente, l'échange, le transfert, le commerce, l'investissement dans et l'aliénation d'actions, obligations, fonds, documents à ordre, titres de créances et autres titres, l'emprunt d'argent et l'émission de titres de créances ainsi que le prêt d'argent;

- l'acquisition des revenus issus de l'aliénation ou de l'autorisation d'exploiter des droits d'auteurs, brevets, dessins, formules ou procédés secrets, marques ou, provenant d'activités similaires;

- l'acquisition de contreparties financières aux services d'assistances techniques rendus;

- la participation dans la direction et la codirection d'autres sociétés.

La Société pourra emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations, de billets à ordre, de titres, d'emprunts et de certificats dans les limites légales.

Titre II: Capital Social - Parts Sociales

Art. 5. Capital Social. Le capital souscrit de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre de parts sociales existantes.

Le capital social souscrit pourra, à tout moment, être modifié par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés le cas échéant délibérant comme en matière de modifications des Statuts.

Art. 6. Cession des Parts Sociales. Si la Société a au moins deux associés, les parts sociales sont librement cessibles entre les associés.

Le transfert de parts sociales entre vifs à des non associés est soumis à l'agrément des associés donné en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts (3/4) du capital social de la Société.

Si la Société n'a qu'un associé, les parts sociales sont librement cessibles à des non associés.

En cas de décès d'un associé, le transfert de parts sociales à des non associés est soumis à l'agrément des titulaires de parts sociales représentant au moins trois quarts (3/4) des droits détenus par les associés survivants. Dans ce cas toutefois, l'approbation n'est pas requise si les parts sociales sont transmises soit aux héritiers ayant droit à la réserve légale soit au conjoint survivant.

Pour aucune raison et en aucun cas, les créanciers, successeurs légaux ou héritiers ne sont autorisés à saisir des actifs ou des documents de la Société.

Art. 7. Rachat des Parts Sociales. La Société pourra, dans le respect des dispositions de la Loi, racheter les parts sociales de son propre capital social.

L'acquisition et la cession par la Société de parts sociales de son propre capital social ne pourront avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale des associés.

Titre III: Assemblée Générale des Associés

Art. 8. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée représentera l'intégralité des associés de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour décider, réaliser ou ratifier tous les actes en relation avec les activités de la Société.

Sauf disposition contraire de la loi, les résolutions prises lors d'une assemblée des associés régulièrement convoquée seront adoptées à la majorité simple des associés présents et prenant part au vote.

Le capital social et les autres dispositions des présents statuts pourront, à tout moment, être modifiés par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social. Les associés pourront changer la nationalité de la Société par une décision prise à l'unanimité.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée des associés, et s'ils constatent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 9. Vote. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

La Société ne reconnaîtra qu'un titulaire par part; lorsqu'une part est détenue par plus d'une personne, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette part jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme le seul propriétaire en relation avec la Société.

Art. 10. Associé unique. Si la Société n'a qu'un associé, cet associé unique exerce tous les pouvoirs de l'assemblée générale.

Les décisions de l'associé unique prises dans le cadre du premier paragraphe sont inscrites dans un procès-verbal ou prises par écrit.

De plus, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont documentées sur un procès-verbal ou établis par écrit. Néanmoins, cette dernière disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Titre IV: Gérance

Art. 11. Conseil de gérance. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants. En cas de pluralité de gérants, ils constituent un conseil de gérance. Le ou les gérants n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés par l'assemblée générale des associés.

Les gérants sont désignés et révoqués par l'assemblée générale des associés qui précisera leurs pouvoirs et la durée de leurs mandats ainsi que leur rémunération.

Art. 12. Réunions. Le conseil de gérance pourra choisir parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera responsable des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées d'associés.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans la convocation.

Une convocation écrite de toute réunion du conseil de gérance devra être adressée à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour la réunion, excepté en cas d'urgence pour lequel la nature des circonstances d'urgence doit être mentionnée dans la convocation. Cette convocation pourra être écartée par l'accord écrit ou par télégramme, télex ou télécopie ou par e-mail de chaque gérant. Des convocations séparées ne seront pas requises pour des réunions individuelles tenues à des lieux et heures prescrites dans un programme préalablement adopté par une résolution du conseil de gérance.

Tout gérant pourra prendre part à une réunion du conseil de gérance en donnant pouvoir à un autre gérant par écrit ou par télégramme, télex, télécopie ou e-mail.

Les votes pourront être également effectués par écrit ou par télégramme, télex, télécopie ou e-mail.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si au moins une majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Les résolutions prises par écrit avec l'approbation et la signature de tous les gérants auront le même effet que des résolutions votées en réunion des gérants.

Art. 13. Procès-verbal des réunions. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui préside une telle réunion.

Les copies ou extraits de tels procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou à toute autre occasion sont signés par le président, le secrétaire ou par deux gérants.

Art.14. Pouvoirs. Le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et dans l'intérêt de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du conseil de gérance.

Le conseil de gérance pourra déléguer ses pouvoirs de diriger la gestion journalière et les affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société pour une telle gestion et de telles affaires, avec le consentement préalable de l'assemblée générale des associés, à un ou plusieurs membres du conseil de gérance ou à tout comité (dont les membres n'auront pas à être gérants), délibérant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil de gérance déterminera. Il pourra également confier tous les pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne, qui ne devra pas nécessairement être gérant, nommer et révoquer tous cadres et employés, et fixer leur rémunération.

Art. 15. Représentation. La Société sera engagée par (i) la signature conjointe de deux gérants ou (ii) la signature unique de l'associé unique ou (iii) la signature unique ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance.

Art. 16. Responsabilité. Dans l'exécution de leur mandat, les gérants ne sont pas responsables personnellement des engagements de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils sont responsables de l'exercice correct de leurs obligations.

Titre V: Comptes

Art. 17. Exercice Social. L'année sociale commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année, à l'exception du premier exercice social qui commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le trente et un décembre deux mille sept.

Art. 18. Comptes Annuels. Le bilan et le compte de pertes et profits sont préparés par le conseil de gérance à la fin de chaque exercice social et sont à la disposition des associés au siège social de la Société.

Les comptes annuels seront ensuite soumis à l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 19. Bénéfices, Réserves et Dividendes. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et provisions, tels qu'approuvés par l'assemblée générale annuelle des associés, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société sera affecté à la réserve légale. Cette déduction cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde du bénéfice net sera affecté par une résolution de l'assemblée générale des associés, qui peut décider (i) de distribuer ce solde au titre de dividendes entre les associés proportionnellement à leurs parts sociales ou (ii) de l'affecter au compte report à nouveau ou (iii) à un compte de réserve disponible.

Nonobstant ce qui est visé ci-dessus, les associés peuvent décider, avant la tenue de l'assemblée générale annuelle, de payer des dividendes intérimaires sur les excédents futurs de l'année sociale en cours, à la condition que:

- les comptes annuels de l'exercice social de l'année qui précède aient été dûment approuvés par une résolution des associés;
- les dividendes intérimaires soient payés dans les deux (2) mois suivant l'établissement par les gérants des comptes intérimaires montrant la disponibilité de fonds suffisants pour ne telle distribution.

Si les dividendes intérimaires versés aux associés excèdent le montant finalement distribué aux associés selon l'assemblée générale annuelle correspondant à l'exercice social, l'excès ne sera pas comptabilisé comme un acompte sur dividende mais constituera une créance de la Société envers les associés.

Les dispositions ci-dessus sont établies sous réserve du droit de l'assemblée générale des associés de distribuer à tout moment aux associés tout bénéfice provenant de reports effectués dans les précédents exercices sociaux ou de tout réserve distribuable.

Titre VI: Dissolution - Liquidation - Divers

Art. 20. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommés par l'assemblée générale des associés décidant la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Le décès, la suspension des droits civils, la banqueroute ou la faillite de l'associé unique ou d'un des associés ne mettra pas fin à l'existence de la Société.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Art. 21. Divers. Tous les points non expressément prévus aux présents statuts seront déterminés en accord avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été intégralement souscrites par la société BREAN MURRAY CARRET LUXEMBOURG S.à r.l., précitée.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par le souscripteur de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société tel que la preuve en a été rapportée au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées dans l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et certifie qu'elles ont été remplies.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations et charges incombant à la société suite à cet acte sont estimés approximativement à mille cinq cents euros.

Résolutions de l'associée unique

La prédite associée unique, représentée comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a immédiatement pris les résolutions suivantes:

1) Le siège social de la Société est fixé à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

2) Le nombre des gérants est fixé à 3.

3) Les personnes suivantes sont nommés gérants:

- Monsieur Pierre Metzler, avocat à la Cour, né le 28 décembre 1969 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse;

- Monsieur Georges Gudenburg, avocat, né le 25 novembre 1964 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse;

- Monsieur Jacques Reckinger, directeur, né le 14 Mars 1965 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

Le mandat des gérants expirera à l'assemblée générale annuelle devant se tenir en deux mille huit.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, connue du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, la mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Melchior, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 avril 2007. Relation GRE/2007/1764. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 21 mai 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007064730/231/425.

(070068217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2007.

Aviabel Re, Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 48.216.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007065041/689/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2007, réf. LSO-CE04097. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070069047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2007.

**Financière Terraglio SA, Société Anonyme,
(anc. Financière Treviso S.A.).**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 107.387.

In the year two thousand and seven, on the twentieth of April.

Before M^e Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of FINANCIERE TREVISIO S.A. (the Company), a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 107.387, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, then residing in Mersch, dated 18 March 2005, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C No. 848 of the 6 September 2005. The articles of incorporation have been modified by a deed of the undersigned notary, on April 5, 2007, not yet published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations.

The Meeting is opened with Mrs Annick Braquet, with professional address in Luxembourg as chairman. The chairman appoints Solange Wolter, with professional address in Luxembourg, as secretary of the Meeting. The Meeting elects

Arlette Siebenaler, having his business address in Luxembourg as scrutineer of the Meeting. The chairman, the secretary and the scrutineer are collectively referred to hereafter as the Bureau.

The Bureau having thus been constituted, the chairman requests the Meeting to record:

I. The shareholders present or represented at the Meeting and the number of shares which they hold are recorded in an attendance list, which will be signed by the shareholders present and/or the holders of powers of attorney who represent the shareholders who are not present and the members of the Bureau. The said list as well as the powers of attorney, after having been signed by the persons who represent the shareholders who are not present and the members of the Bureau, will remain attached to these minutes.

II. It appears from the attendance list that shareholders of all 24,800 (twenty-four thousand eight-hundred) shares with a par value of EUR 1.25 (one euro and twenty-five cents), representing the entire subscribed share capital of the Company of EUR 31,000.- (thirty-one thousand euro) are present or duly represented at the Meeting. The shareholders present or represented declare that they have had due notice of, and have been duly informed of the agenda prior to, the Meeting. The Meeting decides to waive the convening notices. The Meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the items on the agenda, set out below.

III. The agenda of the Meeting is the following:

1. waiver of the convening notices;

2. amendment of the name of the Company and as a consequence article 1 of the articles of incorporation of the Company shall read: «There is hereby formed among the subscribers, and all other persons who shall become owners of the shares hereafter created, a public limited liability company (société anonyme) under the name of FINANCIERE TERRAGLIO SA (the Company).»; and

3. Miscellaneous.

IV. After deliberation, the Meeting passed the following resolution by an unanimous vote:

First resolution

The entirety of the share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholders being represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been provided to them (together with all relevant information) in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to amend the name of the Company and as a consequence to amend part of article 1 of the articles of incorporation of the Company shall read: «There is hereby formed among the subscribers, and all other persons who shall become owners of the shares hereafter created, a public limited liability company (société anonyme) under the name of FINANCIERE TERRAGLIO SA (the Company).»

There being no further business on the agenda, the chairman closes the Meeting.

These minutes having been read to the Meeting, the members of the Bureau have signed the present original minutes.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt avril.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'Assemblée) de FINANCIERE TREVISIO S.A. (la Société), une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 20, rue de la Poste, L-2346, constituée suivant acte notarié reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, le 18 mars 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 848 du 6 septembre 2005. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 5 avril 2007, non encore publié Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

La séance est ouverte sous la présidence de Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Solange Wolter, demeurant professionnellement à Luxembourg. L'Assemblée choisit comme scrutateur Arlette Siebenaler, demeurant professionnellement à Luxembourg. Le président, le secrétaire et le scrutateur forment le Bureau.

Le Bureau étant ainsi constitué, le président prie le notaire d'acter que:

I. les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'eux ressortent d'une liste de présence, signée par les actionnaires et/ou les mandataires des actionnaires représentés en vertu de procurations émises par ces derniers et les membres du Bureau. Cette liste de présence ainsi que les procurations, après avoir été signées ne varietur par les mandataires des actionnaires représentés et par le notaire soussigné, resteront annexées aux présentes minutes; et

II. il résulte de cette liste de présence que les 24.800 (vingt-quatre mille huit cents) actions ordinaires d'une valeur nominale de EUR 1,25 (un euro vingt-cinq centimes) représentant l'intégralité du capital social souscrit d'un montant de EUR 31.000.- (trente et un mille euros) de la Société sont présentes ou représentées à la présente Assemblée. Les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour antérieure-

ment à l'Assemblée. L'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation. L'Assemblée est dès lors régulièrement constituée et peut délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour, indiqués ci-après.

III. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. modification du nom de la société et par conséquent modification de l'article 1^{er} des statuts de la Société pour qu'il ait la teneur suivante: «Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées et de celles qui pourront être créées à l'avenir, une société anonyme prenant la dénomination de FINANCIERE TERRAGLIO SA (la Société)»; et

3. divers.

Après délibération, l'Assemblée prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social étant représenté lors de l'Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les actionnaires étant présents ou représentés se considérant comme dûment convoqués et déclarant ayant une connaissance suffisante de l'ordre du jour (ainsi que de toute information appropriée) qui leur a été fourni préalablement à l'avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier du nom de la société et par conséquent de modifier l'article 1^{er} des statuts de la Société pour qu'il ait la teneur suivante: «Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées et de celles qui pourront être créées à l'avenir, une société anonyme prenant la dénomination de FINANCIERE TERRAGLIO SA (la Société).»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, le président lève l'Assemblée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête des mêmes parties, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux personnes comparantes, dont les noms, prénoms et domiciles sont connus par le notaire, celles-ci ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Braquet, S. Wolter, A. Siebenaler, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2007. Relation: LAC/2007/6087. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007064461/242/106.

(070067692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2007.

Bureau Center S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 32-34, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 8.888.

Im Jahre zweitausendsieben, den dreiundzwanzigsten April.

Vor dem unterzeichneten Notar Gérard Lecuit, im Amtssitze zu Luxemburg.

Ist erschienen

ADONIA PARTICIPATIONS S.A., Aktiengesellschaft, mit Sitz in Bridel, 43, rue des Genêts, hier vertreten durch Herrn Patrick Neuman, Geschäftsmann, wohnhaft in Bridel, welcher in seiner Eigenschaft als delegiertes Verwaltungsratsmitglied, die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift vertreten kann.

Welche Komparentin, vertreten wie oben erwähnt, erklärt alleinige Gesellschafterin zu sein der Gesellschaft mit beschränkter Haftung BUREAU-CENTER, mit Sitz in Luxemburg, 34, avenue de la Porte-Neuve, welche gegründet wurde gemäss privatschriftlicher Urkunde vom 10. September 1969, veröffentlicht im Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations vom 18. Mai 1970.

Die Satzung wurde zuletzt abgeändert gemäss notarieller Urkunde vom 28. Juni 2002, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1377 vom 23. September 2002.

Die alleinige Gesellschafterin, vertreten wie oben erwähnt, nimmt folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschliesst das Gesellschaftskapital um einen Betrag von fünfundsiebzigtausend Euro (75.000,- EUR) zu erhöhen, um es von seinem jetzigen Betrag von fünfundzwanzigtausend Euro (25.000,- EUR) auf ein-

hunderttausend Euro (100.000,- EUR) zu bringen, ohne Ausgabe von neuen Anteilen, durch Aufstockung des Nennwertes der bestehenden Anteile, um den Nennwert von zweihundertfünfzig Euro (250,- EUR) auf eintausend Euro (1.000,- EUR) zu bringen.

Diese Aufstockung wurde voll und ganz eingezahlt durch Einbringung von 13.549,88 Euro (dreizehntausend fünfhundertneunundvierzig Euro achtundachtzig Cents) aus den gesetzlichen Rücklagen der Gesellschaft, sowie 61.450,12 Euro (einundsechzigtausend vierhundertfünfzig Euro zwölf Cents) aus den freien Rücklagen der Gesellschaft.

Die Existenz dieser Rücklagen wurde dem unterzeichneten Notar durch eine Bilanz zum 31. Dezember 2006, sowie durch eine Bescheinigung ausgestellt am 6. April 2007 und vom Geschäftsführer der Gesellschaft gezeichnet, bestätigt.

Diese Bilanz und Bescheinigung bleiben, nach Unterzeichnung ne varietur durch den Kompargenten und den unterzeichneten Notar, gegenwärtiger Urkunde zwecks Einregistrierung beigegeben.

Zweiter Beschluss

Infolge des vorhergehenden Beschlusses, beschliesst die alleinige Gesellschafterin Artikel 6 der Satzung wie folgt abzuändern:

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt einhunderttausend Euro (100.000,- EUR) eingeteilt in einhundert (100) Anteile mit einem Nennwert von je eintausend Euro (1.000,- EUR).

Kosten

Die Kosten, Ausgaben, Vergütungen oder Lasten, unter irgendwelcher Form, welche der Gesellschaft obliegen oder zur Last gelegt werden, betragen schätzungsweise eintausend Euro (1.000,- EUR).

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Kompargenten, hat derselbe mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: P. Neuman, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2007. Relation: LAC/2007/5995. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 23. Mai 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007064716/220/49.

(070068277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2007.

DMG Reinsurance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 91.865.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007065044/689/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2007, réf. LSO-CE04106. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070069053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2007.

Mediterranean Nautilus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 78.086.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2007.
MEDITERRANEAN NAUTILUS S.A.
R. Lentini Graziano
Le Secrétaire

Référence de publication: 2007065038/2680/15.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2007, réf. LSO-CE03631. - Reçu 54 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070069135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2007.

Aero Ré, Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 51.757.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007065043/689/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2007, réf. LSO-CE04103. - Reçu 42 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070069051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2007.

Novo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R.C.S. Luxembourg B 97.902.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2007.

Le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2007065047/560/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2007, réf. LSO-CE05087. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070069056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2007.

Rastel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R.C.S. Luxembourg B 88.140.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2007.

Le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2007065048/560/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2007, réf. LSO-CE05086. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070069057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2007.

G.A.N. Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R.C.S. Luxembourg B 78.245.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2007.
Le Conseil d'Administration
Signature

Référence de publication: 2007065049/560/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2007, réf. LSO-CE05084. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070069059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2007.

Altair Assurances S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 105.162.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007065053/689/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2007, réf. LSO-CE04071. - Reçu 42 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070069071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2007.

RéA FIN, Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 43.469.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007065054/689/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2007, réf. LSO-CE04111. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070069074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2007.

MLArg Real Estate 4, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 124.702.

In the year two thousand and seven, on the twenty-sixth April,

Before Maître Marc Lecuit, notary, residing in Mersch (Grand Duchy of Luxembourg);

There appeared:

MERRILL LYNCH LUXEMBOURG HOLDINGS S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, registered with the trade and companies' register of Luxembourg under section B number 96.380;

being the sole shareholder of MLArg REAL ESTATE 4 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, registered with the trade and companies' register of Luxembourg under section B number 124.702 (the «Company»),

duly represented by Ute Bräuer, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, which proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities

The appearing party representing the entire corporate capital then deliberate upon the following agenda:

Agenda:

1. Increase of the share capital from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) up to one hundred eighty three thousand five hundred euro (EUR 183,500.-) by payment in cash of one hundred seventy-one thousand euro (EUR 171,000.-) by the issue of six thousand eight hundred forty (6,840) shares of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

2. Subsequent amendment of article 5.1 of the articles of incorporation of the Company that now reads as follow:

« **Art. 5.1.** The Company's share capital is fixed at one hundred eighty-three thousand five hundred euro (EUR 183,500.-) represented by seven thousand three hundred forty (7,340) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all fully paid-up and subscribed.»

and has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the share capital from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) up to one hundred eighty three thousand five hundred euro (EUR 183,500.-) by payment in cash of one hundred seventy-one thousand euro (EUR 171,000.-) by the issue of six thousand eight hundred forty (6,840) shares of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

All the issued shares are fully paid up by MERRILL LYNCH LUXEMBOURG HOLDINGS S.à r.l., prenamed by a contribution in cash so that the amount of one hundred seventy-one thousand euro (EUR 171,000.-) is at the disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary.

Second resolution

Further to the foregoing resolution, article 5.1 of the articles c incorporation is modified and now reads as follows:

« **Art. 5.1.** The Company's share capital is fixed at one hundred eighty-three thousand five hundred euro (EUR 183,500.-) represented by seven thousand three hundred forty (7,340) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all fully paid-up and subscribed.»

The sole shareholder decides to approve the amendment of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the increase of the share capital.

Estimation of costs

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses in any form whatsoever which the company incurs or for which it is liable by reason of this increase of capital, is approximately at two thousand nine hundred euro (2,900.- Eur).

There being no further business on the agenda, the meeting is thereupon closed.

The undersigned notary, who has personal knowledge of the English language, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg on the date set at the beginning of this document.

This deed having been read to the appearing person, known to the notary by her name, first names, civil status and residence, said appearing person signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-six avril,

Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg);

A comparu:

MERRILL LYNCH LUXEMBOURG HOLDINGS S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée sous les Lois du Grand Duché de Luxembourg, et ayant son siège social à 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, numéro B 96.380;

étant l'associé unique de MLArg REAL ESTATE 4 S.à r.l. (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, numéro B 124.702, (la «Société»)

dûment représenté par Ute Bräuer, maître en droit, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration, laquelle a été signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné et restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social, a délibéré sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune à un montant de cent quatre vingt trois mille cinq cent euros (EUR 183.500,-) par paiement en espèce de cent soixante et onze mille euros (EUR 171.000,-) par l'émission de six mille huit cent quarante (6.840) parts sociales, chacune ayant une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25,-).

2. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.1.** Le capital social est fixé à un montant de cent quatre-vingt-trois mille cinq cent euros (EUR 183.500,-) représenté par sept mille trois cent quarante (7.340) parts sociales d'une valeur nominale de vingt cinq (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

et a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune à un montant de cent quatre vingt trois mille cinq cent euros (EUR 183.500,-) par paiement en espèce de cent soixante et onze mille euros (EUR 171.000,-) par l'émission de six mille huit cent quarante (6.840) parts sociales, chacune ayant une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25,-).

Toutes les parts sociales émises ont été entièrement libérées par MERRILL LYNCH LUXEMBOURG HOLDINGS S.à r.l., ci-dessus nommée par un apport en numéraire afin que la somme de cent soixante et onze mille euros (EUR 171.000,-) affectée au capital social soit à la disposition de la Société ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Deuxième résolution

L'associé unique décide la modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.1.** Le capital social est fixé à un montant de cent quatre-vingt-trois mille cinq cent euros (EUR 183.500,-) représenté par sept mille trois cent quarante (7.340) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

L'associé unique décide d'approuver le changement des statuts de la Société afin de prendre en compte l'augmentation du capital social.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital est évalué à la somme de deux mille neuf cents euros (2.900,- Eur).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la personne comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la personne comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: U. Bräuer, M. Lecuit.

Enregistré à Mersch, le 2 mai 2007, MER/2007/514. — Reçu 1.710 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Mersch, le 21 mai 2007.

M. Lecuit.

Référence de publication: 2007065135/243/116.

(070068835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2007.

Petit Bateau Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 83.226.

—
RECTIFICATIF

Par décision de l'associé unique du 6 septembre 2006:

Le gérant, Monsieur Guy Flament, a été remplacé par Monsieur Philippe Berlan, administrateur de sociétés, demeurant à 6, rue des Longs Réages, F-92190 Meudon, qui est nommé gérant pour une durée indéterminée avec le pouvoir d'engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.

Les références ainsi que la date de dépôt du document initialement transmis au R.C.S. sont:

- Réf: LSO BX/02779 enregistré le 12 décembre 2006

- B 83.226 déposé le 19 décembre 2006 L060138543.06

Luxembourg, le 25 mai 2007.

Pour avis sincère et conforme
Pour *PETIT BATEAU LUXEMBOURG S.à r.l.*
INTERFIDUCIAIRE S.A.
Signature

Référence de publication: 2007065211/1261/22.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2007, réf. LSO-CE02932. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070068564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2007.

Reka S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelage, 3, rue Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 70.362.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal d'une assemblée générale ordinaire des actionnaires du 30 juillet 2004 qu'il a été procédé aux décisions suivantes:

- le mandat du commissaire aux comptes INTER-PME-CONSULT S.à.r.l. (R.C.S.L. B 59.654) a été reconduit pour une période de 6 ans. Le mandat expirera à la fin de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2010 qui se prononcera sur l'exercice 2009, mais au plus tard le 30 juillet 2010.

Pour extrait conforme au contenu du procès-verbal et pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, 29 mai 2007.

Pour la société
G. Eischen
Mandataire spécial

Référence de publication: 2007065276/5915/21.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2007, réf. LSO-CE06910. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070068825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2007.

Harman SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 119.789.

—
Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 23 mai 2007.

P. Bettingen
Notaire

Référence de publication: 2007064787/202/12.

(070068358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2007.

Fianchetto S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 112.321.

—
Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 23 mai 2007.

P. Bettingen
Notaire

Référence de publication: 2007064784/202/12.

(070068356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2007.
